

# PROCES VERBAL du 06 juillet 2023

## Convocation du 20/06/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers exprimés : 8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 18 h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu de ses réunions, sous la présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, Mmes CASTEX Martine, ROGER Maïté et PALUDETTO Florence.

Absents excusés : GRISON Joëlle, AMIEL Florian, VENTURIN Marc

## Ordre du jour :

### **-Approbation du procès-verbal du 13/04/2023**

- Subvention hôpital Marchand

- Fond de concours piscine de St-Béat

- Boutons poussoirs/bassins du village

- Pool routier

- Propriété Avajan

### **Information**

-Subventions du Département en cours

- Périls sur d'autres propriétés

-Affaire VAN MO

-Portail SDF

-Nuisances : débroussaillage dimanche et jours fériés

-Salvador-Pradem débordement

-Evacuation et nettoyage local près de la mairie

ainsi que la bibliothèque

-Questions diverses

## Approbation du procès-verbal du 13 avril 2023

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal établi le 13 avril 2023.

## PARTICIPATION FINANCIERE – C.H.G. MARCHANT/SIRPEA

Vu la demande de M. HEUILLET David Directeur pédagogique du C.H.G. Marchant 31100 Toulouse, concernant une participation financière pour la scolarisation d'enfants hospitalisés à l'association SIRPEA.

Considérant qu'un enfant de notre commune y est scolarisé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 100.00 € pour l'élève scolarisé, à l'association SIRPEA dont le siège social est situé 134 route d'Espagne Centre Hospitalier Gérard Marchant 31057 TOULOUSE CEDEX 1.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mandater cette subvention.

Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2023.

## Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Béat-Lez pour participer aux charges de fonctionnement de la piscine

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises incluant la Commune de Saint-Béat Lez comme l'une de ses communes membres,  
Vu la demande de fonds de concours en date du 13 avril 2023 formulée par la commune de Saint-Béat Lez pour financer les charges de fonctionnement de la piscine,

Considérant que la commune de Saint-Béat Lez a bien transmis les pièces comptables justifiant sa demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas 50% du montant total des charges de fonctionnement déduction faite des charges inhérentes à la rémunération des maîtres-nageurs,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer un fonds de concours à la commune de Saint-Béat Lez en vue de participer aux charges de fonctionnement de la piscine, objet du fonds de concours, à hauteur de 153.12 €.

### **Boutons poussoirs/bassins du village**

Les fontaines alimentées par l'eau du réseau, une à Montmajou et une avant la gare seront équipées de boutons poussoir ainsi que les deux robinets des cimetières.

### **Pool routier**

M. le Maire propose de marquer à la peinture les places du Tournoun et la place Handicapée à la Mairie.

Les peintures sur la départementale de la gare au centre du village seront refaites à l'identique par le secteur routier.

### **Débordement**

M. le Maire est en contact avec la CCPHG pour les écoulements d'eau chez Vilani et Pomies au chemin de Suberbayle à cause du vers de la rue.

### **Subventions du Département en cours**

Les demandes de subvention auprès du Département :

- de la bache réserve incendie de Montmajou est en attente d'un arrêté du SDIS
- Terrain de tennis : dossier complet en attente
- Aire de jeu : dossier complet en attente
- Façades de la mairie : la réfection des façades de la mairie est subventionnée à 40 %

### **Périls sur propriétés bâties**

Plusieurs constructions du village ne sont pas entretenues par les propriétaires. Des courriers ont été envoyés mais en vain, nous allons donc être obligés de faire nommer un expert pour prendre des arrêtés de péril.

### **Affaire VAN MO**

Le caveau communal est libre, la dépouille de Maria VAN MO a été transférée dans son caveau personnel.

### **Portail SDF**

Le portail de la salle des fêtes est en train de s'abîmer nous avons décidé de demander un devis pour le sablage et peinture afin de le réinstaller à son endroit initial.

**Nuisances : débroussaillage dimanche et jours fériés**

Un email sera envoyé à tous les habitants de Cier de Luchon leur rappelant l'arrêté préfectoral fixant les horaires et les jours de tonte et de débroussaillage.

La séance est levée à 20h

Le Maire,

COMET Jean Pierre

Le Secrétaire,

Jacques CABAL



A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Cabal", written over a horizontal line.